Contribution d'UP'Chaux à la consultation publique relative au projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone n°3 (SNBC 3) et à son projet de décret associé

Union des Producteurs de Chaux (UP'Chaux) - Juillet 2026

Présentation d'UP'Chaux et de la filière chaux

L'Union des Producteurs de Chaux (UP'Chaux) représente les industriels français de la chaux aérienne. Produite à partir du calcaire, la chaux est indispensable à plus de 200 applications dans les domaines de la sidérurgie, de la métallurgie, de l'environnement (traitement de l'eau potable, des eaux usées et industrielles, des boues et des fumées), de l'agriculture, du génie civil, du verre, de la chimie…

La filière française emploie environ 750 personnes sur une vingtaine de sites de tailles variables répartis sur le territoire national. Elle est pleinement engagée dans une trajectoire vers la neutralité carbone définie dans une feuille de route régulièrement mise à jour. Celle-ci se concrétise par des investissements dans l'efficacité énergétique, la biomasse, l'électrification lorsque celle-ci est techniquement possible, ainsi que dans les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du CO_2.

UP'Chaux soutient les objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone et souhaite souligner plusieurs conditions indispensables à leur atteinte.

1. Reconnaître la spécificité des industries à émissions de procédé

La production de chaux fait partie des secteurs difficiles à décarboner. Plus de 70 % des émissions de CO_2 de la filière française proviennent de la réaction chimique de décarbonatation du calcaire. Ces émissions de procédé sont intrinsèquement liées à la fabrication de la chaux et ne peuvent être réduites par la seule efficacité énergétique ou par la substitution des combustibles.

La SNBC doit tenir compte de cette réalité et reconnaître que la filière ne dispose pas des mêmes leviers de décarbonation que d'autres secteurs industriels.

2. Faire du CCUS un pilier de la décarbonation des émissions de procédé

Après mobilisation des leviers de sobriété, d'efficacité énergétique, de substitution des combustibles et d'électrification, le captage, l'utilisation, le transport et le stockage du CO_2 (CCUS) constituent la dernière option disponible pour traiter les émissions de procédé de la filière chaux et atteindre la neutralité carbone.

La SNBC doit confirmer explicitement le rôle stratégique du CCUS pour les secteurs à émissions de procédé incompressibles et garantir un cadre stable qui permette le déploiement des projets industriels et des infrastructures associées.

3. Garantir les conditions techniques de la décarbonation

L'atteinte des objectifs climatiques suppose que les moyens énergétiques, techniques et logistiques nécessaires soient effectivement disponibles. UP'Chaux appelle à :

- garantir l'accès à une biomasse durable et compétitive ;
- assurer l'accès à une électricité décarbonée, compétitive et disponible ainsi qu'aux capacités de réseau nécessaires ;
- accélérer le développement des infrastructures de transport et de stockage du CO_2 ;

- veiller à ce que ces solutions soient accessibles à l'ensemble des sites industriels, quelle que soit leur taille ou leur localisation géographique ;
- assurer la cohérence entre les objectifs climatiques fixés aux industriels et le calendrier de disponibilité effective des infrastructures nécessaires.

4. Assurer un financement cohérent avec les ambitions climatiques

Les investissements nécessaires à la décarbonation des industries à émissions de procédé sont considérables. Leur réalisation est indispensable au maintien, sur le territoire national, de capacités industrielles compétitives et à la préservation de la souveraineté industrielle française.

Le secteur de la chaux fournit des produits essentiels à de nombreuses chaînes de valeur industrielles, environnementales, agricoles et du génie civil. Sa décarbonation contribue donc à réduire l'empreinte carbone des secteurs avals qui utilisent ses produits. Les coûts et les risques associés à cette transformation ne doivent toutefois pas fragiliser la compétitivité de ces filières.

La réussite de la SNBC suppose donc de créer les conditions favorables à la réalisation des projets nécessitant les investissements les plus élevés, notamment par :

- une visibilité à long terme sur les dispositifs de soutien ;
- le maintien de financements dédiés à la décarbonation industrielle ;
- le développement de mécanismes de sécurisation des investissements tels que :
    - les contrats carbone pour différence ;
    - des dispositifs contractuels ou assurantiels couvrant le risque de coût ETS additionnel en cas d'incident entraînant une interruption temporaire de la chaîne de captage, de transport et de stockage du CO_2 ;
- le réinvestissement prioritaire des recettes issues du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) dans la transformation de l'industrie ;
- une harmonisation des dispositifs de soutien au niveau européen afin d'éviter toute distorsion de concurrence entre États membres et de garantir des conditions équitables de décarbonation pour l'ensemble des industriels européens ;
- une visibilité à long terme sur les mécanismes de reconnaissance et de valorisation des absorptions et du stockage permanent de CO_2.

5. Soutenir le développement des marchés pour les produits et les matériaux bas-carbone

La décarbonation de l'offre industrielle doit s'accompagner d'une évolution de la demande et d'une juste reconnaissance des produits issus de procédés de production décarbonés.

La SNBC devrait encourager le développement de marchés pour les matériaux et produits à faible empreinte carbone, notamment à travers la commande publique, les référentiels et les dispositifs permettant de reconnaître et de valoriser leur performance carbone.

Ces outils sont nécessaires pour créer un signal de demande durable, favoriser les investissements industriels et diffuser les bénéfices de la décarbonation sur l'ensemble des chaînes de valeur.

6. Encourager l'innovation et les puits technologiques

UP'Chaux salue la prise en compte des absorptions de CO_2 par voie technologique dans les trajectoires climatiques nationales. La chaux présente la particularité de réabsorber une partie du CO_2 émis lors de sa fabrication au cours de son utilisation, selon la réaction de (re)carbonatation. Cette réaction

spontanée permet en moyenne de réabsorber un tiers des émissions de procédé de la filière dans l'année qui suit la fabrication de la chaux.
Par ailleurs, cette réabsorption peut être amplifiée par des technologies de carbonatation accélérée, susceptibles de capter des quantités additionnelles de CO_2 et de contribuer au développement de futurs puits technologiques.
La filière souhaite que les trajectoires climatiques nationales intègrent :

- la carbonatation spontanée des produits à base de chaux ;
- la prise en compte de cette réabsorption dans l'évaluation des émissions nettes de la filière ;
- le potentiel des technologies de carbonatation accélérée et leur contribution aux futurs puits technologiques ;
- le développement de méthodologies scientifiques permettant de quantifier et d'identifier la carbonatation ainsi que l'évolution des méthodes de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre afin de mieux refléter ces processus.

La reconnaissance de la carbonatation spontanée et le développement de méthodes robustes de quantification sont indispensables pour apprécier correctement le bilan net de la filière et permettre le développement crédible des technologies de carbonatation accélérée.
Ces approches complètent les efforts de réduction des émissions à la source et peuvent contribuer aux puits technologiques mentionnés dans la SNBC.

Conclusion

UP'Chaux soutient pleinement l'ambition climatique portée par la SNBC 3. Toutefois, la décarbonation de la filière chaux exige la disponibilité effective, dans des délais compatibles avec les objectifs fixés, d'une énergie bas-carbone compétitive et des infrastructures nécessaires au captage, au transport, à l'utilisation et au stockage du CO_2.
La réussite de cette trajectoire repose sur une approche réaliste et cohérente, fondée sur la prise en compte des spécificités des industries à émissions de procédé, le déploiement des infrastructures nécessaires et un cadre économique, financier et réglementaire permettant aux industriels d'investir durablement dans leur transformation.
Soutenir la décarbonation de la chaux, c'est soutenir une filière essentielle à la transition écologique, à la souveraineté industrielle et à la compétitivité de nombreuses chaînes de valeur françaises.

Amandine Gambin
Secrétaire générale
amandine.gambin@upchaux.fr
+33 6 23 01 32 89